

Image not found or type unknown



Creation d'entreprise en instance de divorce

Par **franck111**, le **02/11/2010 à 11:44**

Bonjour,

Bénéficiant d'une opportunité de création je désirerais créer une entreprise, je suis séparé mais pas encore divorcé. Je n'ai pas d'enfants, mais un patrimoine commun actuellement en vente...

Puis-je le faire, sans que cela tombe dans la communauté universelle?

Sous quelles conditions?

Y a t-il une solution contractuelle ou juridique afin que cette objectif puisse être réalisé?

Puis-je utiliser des fonds propres?

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **02/11/2010 à 13:30**

En communauté universelle, vous n'avez aucun fond propre.

Vous divorcez, vous avez un avocat, voyez avec lui.